Programme de bourses pour la diffusion des connaissances en radiologie et médecine nucléaire

Prix Réginald-Langelier

Le prix Réginald-Langelier du Département de radiologie et médecine nucléaire de l'Université Laval vise à promouvoir, encourager et soutenir des activités liées à la diffusion des connaissances dans ces deux domaines de l'imagerie médicale.

Pourquoi ce prix?

Ce prix est donné chaque année afin de soutenir financièrement, par le biais de l'octroi d'une bourse, un patron, un résident ou un professeur du département ou un étudiant qui est sous la supervision directe d'un membre du département pour la présentation d'une conférence ou d'une affiche lors d'un congrès de radiologie ou médecine nucléaire à l'échelle locale, nationale ou internationale.

L'objectif

Afin d'assurer le rayonnement du département de radiologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine et en faire un chef de file visionnaire dans les initiatives de recherche et de développement, il est essentiel de soutenir tous ceux et celles qui désirent contribuer activement à la diffusion des connaissances en imagerie médicale. Mais plus encore, le soutien financier apporté aux personnes engagées dans des activités de diffusion et le partage des connaissances est une façon concrète de manifester notre désir d'améliorer l'excellence et la qualité des services de radiologie et médecine nucléaire offerts à la population.

Le prix Réginald-Langelier

Ce prix est un moyen pour le département de radiologie et médecine nucléaire de réaliser son mandat et sa mission qui consiste, entre autres, à contribuer, par la recherche fondamentale, clinique, évaluative et épidémiologique, au développement et à l'avancement des connaissances en radiologie diagnostique et en médecine nucléaire, au transfert des technologies et à leurs applications cliniques, ainsi qu'à la recherche de l'excellence dans la prestation des soins et services en imagerie. Le prix Réginald-Langelier est remis à des membres du département de radiologie et médecine nucléaire et leurs étudiants qui contribuent à augmenter le rayonnement, la visibilité et la notoriété du département en présentant les résultats de leurs travaux de recherche lors de congrès.

21 nov 2024 / LJH

Montant des prix

Chaque année, un montant est disponible pour supporter les activités de diffusion de connaissances liées au prix Réginald-Langelier. Selon les fonds disponibles et le nombre de demandes reçues, <u>un minimum annuel de 2 bourses</u> sera remis selon les montants suivants :

- <u>Congrès à distance en mode virtuel :</u> un prix de \$500 pour une présentation à un congrès provincial, de \$750 pour une présentation à un congrès national et de \$1000 pour une présentation à un congrès international.
- <u>Congrès en présentiel</u>: un prix de \$1300 pour une présentation à un congrès provincial, de \$1800 pour une présentation à un congrès national et de \$3000 pour une présentation à un congrès international.

Le nombre de bourses et leurs montants respectifs sont déterminés en début d'année financière par le Comité de direction du département de radiologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine selon le budget de fonctionnement alloué au département.

Distribution des prix

Le Comité de direction du département de radiologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine préconise une approche basée sur la transparence, de même qu'une utilisation judicieuse et rationnelle de cette précieuse ressource financière. Un comité de pairs s'assure que les sommes recueillies sont uniquement utilisées pour des activités de diffusion des connaissances sur le plan provincial, national ou international. Les critères utilisés et leur pondération pour évaluer les demandes de bourse sont définis par le comité de la recherche du département de radiologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine. Ces critères sont rendus publics et connus à l'avance par les candidats qui désirent soumettre une demande.

Date de tombée

Si elle répond aux critères énoncés, une demande peut être déposée à n'importe quel moment durant l'année en cours, mais au plus tard le 1^{er} février de l'année suivant l'année de couverture du concours (1^{er} janvier au 31 décembre). Toutes les demandes admissibles reçues sont évaluées au mérite et le montant total des bourses, voté par le comité de Direction, est alors distribué selon la liste de mérite établie par le comité d'évaluation des demandes mis sur pied par le comité de la recherche.

21 nov 2024 / LJH

Admissibilité

Seule la personne qui présentera les résultats de l'étude lors de l'activité de diffusion et qui doit obligatoirement être un des auteurs de l'étude peut soumettre une demande (les demandes peuvent être rétroactives). Pour être éligible, cette personne doit satisfaire tous les critères suivants :

- 1. Être membre du département universitaire de radiologie et médecine nucléaire (patron, résident, professeur) de la Faculté de médecine de l'Université Laval ou être un étudiant gradué sous la supervision directe d'un membre du département;
- 2. Avoir indiqué l'affiliation du département sur son abrégé et/ou lors de sa présentation (preuve à l'appui);
- 3. Être premier auteur de l'abrégé;
- 4. Soumettre un abrégé pour une conférence de niveau provincial, national ou international qui se tiendra ou a eu lieu, en mode virtuel à distance ou en présentiel, entre le 1^{er} janvier et 31 décembre;
- 5. Soumettre avec sa demande la confirmation écrite que l'abrégé soumis pour l'activité de diffusion des connaissances a été accepté pour une présentation orale ou par affiche ;
- 6. Les présentations concernant des affiches éducationnelles, mini-revues ou rapports de cas (case reports) ne sont pas éligibles.

21 nov 2024 / LJH